

Le dévoilement spontané chez les jeunes enfants

Chez les tout-petits, la révélation d'une situation de violence sexuelle se fait souvent de manière **accidentelle et spontanée**. L'enfant ne choisit ni le moment ni la personne à qui il s'adresse.

Pourquoi cela se produit-il ainsi ?

- L'enfant n'a pas toujours les repères ni les connaissances nécessaires pour comprendre que ce qu'il a vécu constitue une violence sexuelle.
- La personne responsable des faits est souvent quelqu'un en qui l'enfant a confiance, ce qui rend la prise de conscience encore plus difficile.

Ainsi, lorsque l'enfant parle, cela peut se faire :

- dans un contexte inattendu,
- de manière incomplète,
- sans expliquer la situation ni exprimer d'émotion négative particulière,
- en présence d'un groupe,
- ou une seule fois, sans y revenir par la suite.

Si le dévoilement a lieu dans un moment inopportun ou en présence d'un groupe

Il peut arriver que l'enfant évoque une situation sensible à un moment peu propice ou devant plusieurs personnes. Dans ce cas, il est possible de différer légèrement l'intervention, tout en rassurant l'enfant.

Voici comment réagir :

- Adressez-vous à lui avec calme :
« *Ce que tu viens de me dire est très important. J'aimerais qu'on prenne un moment pour en reparler dès que j'ai terminé ce que je fais.* »
Gardez une voix neutre et calme et évitez de lui laisser croire qu'il a dit quelque chose d'inapproprié.
- Achevez la tâche que vous avez en cours.
- Si besoin, demandez à un·e collègue ou à un·e responsable de prendre en charge vos fonctions pour pouvoir vous isoler avec l'enfant.
- Rejoignez l'enfant seul·e dès que possible afin de lui offrir un espace d'écoute adapté, en suivant les recommandations indiquées par la suite.

Comment réagir lorsqu'un enfant dévoile une situation de violence sexuelle ?

Lorsqu'un enfant révèle avoir été victime de violence sexuelle – que ce soit par des mots explicites, des phrases ambiguës ou des comportements inhabituels – il est essentiel de recevoir cette parole avec sérieux et attention. Ce type de révélation peut se manifester de façon claire ou plus subtile, par exemple à travers un comportement qui dépasse le développement psychosexuel attendu pour son âge.

Quelques exemples de propos inquiétants :

- « C'est comme le jeu des amoureux avec X. »
- « X m'a demandé de toucher son zizi. »
- « Ma poupée veut mettre le zizi dans la bouche. »

Ces paroles peuvent être déstabilisantes. Pour garantir une prise en charge adaptée, il est important de suivre certaines étapes :

1. **Adoptez une posture rassurante à la hauteur de l'enfant.**

Gardez votre calme et une attitude posée. L'enfant ne se rend pas forcément compte qu'il vous confie des propos préoccupants. Votre réaction transmet un message : si vous restez serein·e, l'enfant sera plus à même de poursuivre son récit.

2. **Utilisez des questions ouvertes.**

Exemples :

- « Est-ce que tu peux m'en dire plus sur ce jeu des amoureux ? »
- « Parle-moi davantage de ce que tu as dit tout à l'heure. »
- Vous pouvez aussi simplement reprendre ses mots pour l'inciter à continuer :
« le jeu des amoureux... ? »

Les questions ouvertes permettent de ne pas induire de réponse. Elles vous permettent également d'aller chercher des faits sur la verbalisation de l'enfant.

3. **Validez sa parole.**

Dites-lui par exemple :

« J'ai bien compris ce que tu m'as dit. Si tu veux ajouter quelque chose, je suis là pour t'écouter. »

⚠ Ne promettez jamais de garder le secret, même si l'enfant vous le demande.

4. **Consignez les propos fidèlement.**

Notez les mots exacts utilisés par l'enfant ainsi que les formulations précises de vos questions. Ces éléments seront utiles pour toute suite à donner à la situation.

5. **Faites rapidement un signalement à la CRIP.**

Une prise de contact immédiate permet d'assurer la protection de l'enfant et garantit une réponse rapide et appropriée. Même en l'absence de certitude ou si vous n'avez pas pu poser de questions, il est toujours préférable de consulter la CRIP avec les éléments disponibles. Si vous avez un doute, consultez la CRIP.

Comment aborder un dévoilement survenu devant un groupe ?

Comme les jeunes enfants expriment parfois de manière spontanée des situations de violence sexuelle, il arrive qu'un tel dévoilement se produise en présence d'autres enfants.

Un retour collectif n'est à envisager **que si cela vous semble nécessaire** : par exemple, si certains enfants semblent troublés ou posent des questions. Dans ce cas, il est possible de revenir sur l'événement avec les enfants qui en ont été témoins, en prenant soin de préserver la confidentialité et la sécurité affective de chacun·e.

Lors de l'intervention initiale :

- Soulignez l'importance des propos partagés et le courage de l'enfant.
- Adoptez une attitude rassurante en précisant que la situation sera prise en charge.
- Parlez en privé à l'enfant concerné, tout en veillant à la surveillance du groupe et en prévoyant un retour.

Si vous constatez que les autres enfants n'ont pas prêté attention au dévoilement (par exemple, parce qu'ils étaient absorbés par une activité), il n'est pas utile d'en discuter collectivement. Dans ce cas, un échange individualisé avec les enfants concernés suffit.

Vous pouvez alors dire au groupe, de manière générale :

« Je voulais vous dire que Mael a bien fait de venir me parler. Nous allons prendre soin de lui/d'elle. »

⚠ À éviter absolument pour ne pas nuire à l'enquête :

- Ne donnez **aucun détail** sur la situation évoquée.
- N'expliquez **pas les étapes** à venir ni ce que vit l'enfant.
- Évitez toute dramatisation de l'événement.

Intervenir après un comportement sexuel entre deux enfants dans un cadre collectif

Si un comportement sexuel se manifeste entre deux enfants dans un contexte de groupe, une première intervention individuelle auprès des enfants concernés est nécessaire pour les écouter, les rassurer et poser un cadre.

Dans un second temps, il peut être utile, dans les jours ou semaines qui suivent, de proposer une activité collective d'éducation à la vie affective et relationnelle. Cette démarche permet de revenir sur certaines notions fondamentales, comme :

- la différence entre comportements sexuels attendus et inadaptés à l'âge,
- le respect de l'intimité de chacun·e,
- les limites personnelles et le consentement,
- l'importance de respecter la bulle corporelle des autres.

Comment réagir face à un parent informé d'un dévoilement concernant un autre enfant ?

Il peut arriver qu'un parent apprenne, de manière directe ou indirecte, qu'un enfant de l'établissement a révélé une situation de violence sexuelle.

Dans ce cas :

- Rassurez-le en expliquant que la situation a été prise en compte avec sérieux et que toutes les mesures nécessaires ont été engagées.
- Précisez-lui que, pour respecter la confidentialité, vous ne pouvez pas lui communiquer d'informations supplémentaires.
- Si son propre enfant a été témoin ou impacté, proposez votre disponibilité pour en discuter et l'accompagner dans cette situation.

Recueillir la parole de l'enfant après un dévoilement

Il est important de revenir avec l'enfant sur ce qu'il vous a confié, afin de clarifier ses propos sans orienter son discours.

Voici une proposition de démarche :

1. Introduisez l'échange avec douceur :
« *J'aimerais qu'on reparle de ce que tu m'as dit tout à l'heure. Je voudrais être certaine d'avoir bien compris.* »
2. Reprendre exactement ses mots :
« *Tout à l'heure, tu m'as dit...* »
Poursuivez avec une question ouverte, comme :
« *Parle-moi plus de ?* » ou « *Dis-moi tout sur* »
3. Rassurez l'enfant :
« *J'ai bien compris ce que tu m'as dit, tu as bien fait de m'en parler. Tu peux toujours venir me reparler si tu en as besoin ou si tu veux me dire autre chose, je suis là pour t'écouter. (Notez si l'enfant vous dit autre chose)* »
4. Notez mot à mot ce que l'enfant vous dit, ainsi que les questions que vous avez posées.
5. Ramenez ensuite l'enfant doucement vers son activité :
« *On va retourner auprès des amis d'accord ? À quoi étais-tu en train de jouer ?* »
6. Enfin, consignez les propos dans une fiche adaptée et contactez la CRIP pour un signalement ou un avis consultatif.

Ce que dit la loi

Tout professionnel qui a connaissance dans l'exercice de son travail d'une situation préoccupante relative à un mineur en danger ou en risque de danger a le devoir de transmettre cette information au Président du conseil départemental au moyen de la fiche de transmission d'information préoccupante.

En cas de faits susceptibles d'être qualifiés pénalement, utilisez la fiche de transmission de signalement judiciaire pénal à l'attention du Procureur de la République (avec copie à la CRIP) que vous devez adresser au Tribunal judiciaire du lieu de résidence du mineur concerné.

En cas d'extrême urgence, lorsque l'intégrité physique de l'enfant est menacée, appelez :

- les services de sécurité police ou gendarmerie, Tél : 17
- le SAMU (service d'aide médicale urgente) Tél : 15
- les services hospitaliers d'urgence des hôpitaux de proximité.

Qui contacter ?

Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)
Direction de l'éducation, de la jeunesse et du sport
Service Protection maternelle infantile et parentalités
CS 41096
38022 Grenoble Cedex 1

04 76 00 32 63

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles).

En dehors de ces horaires d'ouverture, contactez le 119 qui relayera l'information à la CRIP si nécessaire.

liens complémentaires :

téléchargement [des IP à remplir](#)

[Guide technique Enfance en danger](#)

[Diaporama l'enfant en risque de danger ou en danger septembre 2019](#)

[Guide des bonnes pratiques du recueil de la parole de l'enfant Commission Violences faites aux Enfants et Adolescents – Février 2022](#)

Cinq vidéos complètent les outils du programme Lanterne dont vous pouvez retrouver la description dans l'onglet Mon parcours, abordant les sujets suivants :

1. [L'éducation à la sexualité chez les tout-petits](#)
2. [La promotion des relations égalitaires chez les tout-petits](#)
3. [Pourquoi prévenir la violence sexuelle chez les tout-petits ?](#)
4. [Les besoins des tout-petits en matière d'éducation à la sexualité](#)

5. La construction des inégalités entre les sexes

Ces vidéos sont destinées aux adultes et visent à renforcer leurs compétences en matière d'éducation à la sexualité et de prévention de la violence sexuelle.

Les deux albums jeunesse

1. Toi comme moi

Cet imagier est destiné aux enfants de 0 à 18 mois. Il présente des images réalistes d'enfants dans diverses situations quotidiennes, favorisant la reconnaissance des émotions, la compréhension de l'anatomie et l'identification des parties du corps privées.

2. La bulle de Miro livre audio

Également destiné aux 3 à 6 ans, ce livre traite de la gestion des émotions et du respect des limites personnelles. Il encourage les enfants à exprimer leurs sentiments et à comprendre ceux des autres.

Les affiches

Les parties du corps

Les émotions

Pour plus d'informations ou pour accéder aux ressources du programme, vous pouvez visiter le site de la Fondation Marie-Vincent : marie-vincent.org.